

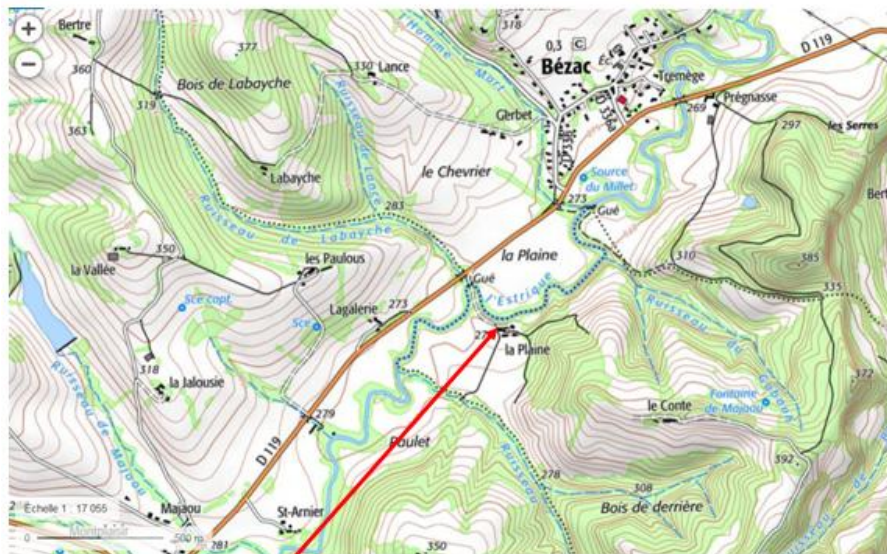
Le Chabot Association de Protection
des Rivières Ariégeoises

Varilhes le 14 octobre 2019

Monsieur le Maire
de la Commune de Pamiers
Mairie de Pamiers
09100Pamiers

Monsieur le Maire,

Un de nos adhérents nous signale des pratiques récurrentes manifestement illicites en bordure du cours d'eau l'Estrique sur la Commune de Pamiers au lieu dit "la plaine".
Il s'agit comme vous le constaterez sur les photos ci jointes de dépôts réguliers et organisés de déchets divers et notamment de déchets du BTP.



site de la décharge en berges de l'Estrique



Ces déchets sont régulièrement poussés vers le cours d'eau et contreviennent à :

- * la réglementation sur la gestion des déchets du BTP,
- * sur la réglementation "loi sur l'eau"
- * en créant une digue surélevée ces dépôts aggravent les risques inondation.



Nous pensons nécessaire que la personne responsable de l'organisation de cette décharge assure la remise en état des berges et retire les matériaux déversés.

Je vous saurais grée de bien vouloir nous tenir informé des actions que vos services entreprendront pour régulariser cette situation.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre signalement, veuillez agréer Monsieur le Maire l'expression de nos sentiments respectueux.

La Présidente
Aurélie Klejniak



Copie :
Mr le DDT de l'Ariège